



**Partir en vacances
avec son enfant
en situation de handicap**



Octobre 2024

Caisses d'Allocations Familiales partenaires – Réseau Passerelles Préfinancements 2025

L'accompagnement des familles et des enfants - la préparation et l'organisation des séjours.....	2
L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES	2
L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS	2
LA PREPARATION LOGISTIQUE ET L'ORGANISATION	3
Le déploiement de l'offre de séjours de 2021 à 2024	3
LES DESTINATIONS AVEC OFFRE LOCATIVE + CLUB ENFANT (hors séjours « à la carte »).....	3
FREQUENTATION DES SEJOURS - logements préservés + « à la carte »	3
COUTS DES SEJOURS - RESTANT A CHARGE AUX FAMILLES.....	4
EVOLUTION GENERALE 2021 - 2024 :.....	4
L'évolution des préfinancements par les Caf partenaires.....	5
L'AGENCEMENT ET LA COMPOSITION DES PREFINANCEMENTS (ANNEXE 2)	5
LES PREFINANCEMENTS DE 2021 A 2024 (ANNEXE 2 ET 3)	5
Le montant de référence pour la prise en charge du surcoût accueil handicap en 2025.....	6
<i>ANNEXE 1 – Impacts et satisfactions 2024 – extrait</i>	<i>7</i>
<i>ANNEXE 2 – Budget prévisionnel 2025 Caf partenaires</i>	<i>8</i>
<i>ANNEXE 3 – 4 – 5 – Préfinancements Caf partenaires par famille de 2021 à 2024</i>	<i>9</i>

L'accompagnement des familles et des enfants - la préparation et l'organisation des séjours

L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

Les familles qui partent en séjour avec le RESEAU PASSERELLES bénéficient d'un accompagnement humain pour la réalisation concrète et bénéfique de leur projet de séjour familial de répit à plusieurs niveaux :

- **Pendant la phase d'inscription et de constitution de leur dossier**, instruit par les équipes Passerelles afin de préparer leur accès aux réservations dans les meilleures conditions possibles et que les séjours qui leur soient proposés leur correspondent au mieux.
- **Au cours de la phase de réservation et la phase de préparation**, en lien avec les équipes Passerelles, qui informent les familles, puis recueillent et coordonnent les besoins spécifiques de chaque famille, au niveau matériel et humain.
- **Tout au long du séjour, en bénéficiant sur place d'un accueil et d'un accompagnement de la part des équipes** du Réseau Passerelles, plus particulièrement par les coordinatrices et responsables de séjours, qui sont disponibles tout au long du séjour, 5 à 6 jours sur 7.
- **Après le séjour**, en bénéficiant d'un accueil téléphonique et de la possibilité de restituer leurs ressentis, les familles peuvent mobiliser dans leur quotidien les impacts bénéfiques de leur séjour.

Ainsi, nous avons pu déterminer que cet accompagnement social représente un nombre moyen de **24 heures d'accompagnement pour chaque famille accompagnée par les équipes de l'association Réseau Passerelles**, correspondant à **4,9 équivalents temps plein sur l'année 2024**.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS

Pour faire vivre le cœur de son projet, qui est de répondre aux besoins des enfants en situation de handicap, afin de proposer des temps de répit à leurs familles, le Réseau Passerelles mobilise, pour chaque destination :

- **Au sein des séjours comprenant une offre locative (3 à 4 hébergements proposés à la location par semaine, sur les 2 mois d'été) : une équipe de 3 professionnel.le.s** (un.e responsable de séjour encadrant.e + 2 encadrant.e.s), **avec le renfort possible d'un.e infirmier.e et/ou d'un ou plusieurs professionnel.s supplémentaire.s**, pour répondre aux besoins spécifiques d'un enfant en particulier, ou de plusieurs enfants. Cette équipe est recrutée puis encadrée (webinaires, accompagnement) par une coordinatrice territoriale, qui accompagne également l'ensemble des familles dans la préparation de, et pendant, leurs séjours, en fonction des besoins recensés et du déroulement de ces séjours. Les équipes dédiées aux Club Enfants Passerelles accompagnent les enfants en situation de handicap et leurs fratries pendant 35 à 38 heures par semaine, au sein du club, ou des logements des familles (une soirée de baby-sitting par semaine), avec une moyenne « d'utilisation » des services par les familles à 32h par semaine. Les fratries des enfants accueillis sont par ailleurs invitées à participer chaque année aux activités au sein des clubs enfants, pour 2 journées par semaine, si elles le souhaitent.
- **Pour les séjours à la carte : un.e professionnel.le au minimum** intervient pour l'enfant, sur un volume de temps défini avec sa famille en amont des séjours, avec l'aide d'une coordinatrice dédiée à son séjour. Le/la professionnel.le est un.e intervenant.e choisi.e avec et pour la famille, et qui va se rendre disponible pour un certain nombre d'heures, évalué en amont sur la base des besoins de la famille et de l'enfant, mais également du tarif horaire de l'intervenant, qui peut être un.e professionnel.le en libéral ou exerçant via le service CESU-URSSAF. Les modalités d'accompagnement (vis-à-vis de la fratrie, de l'inclusion au sein des dispositifs locaux - clubs enfants, associations etc.) sont évaluées par les intervenants, en fonction de chaque enfant et séjour.

Au total, ce sont **162 professionnels vacataires qui ont été mobilisés au cours de l'année 2024 (272 en 2023)**, dans l'objectif d'assurer l'accueil souhaité par l'association, répondant à ses valeurs et à ce qui a été évalué en termes de besoins pour les familles : **84 professionnels recrutés** pour intervenir en

équipe de 3 à 4 professionnels au sein des **clubs enfants**, et **78 pour intervenir lors des séjours à la carte**, de manière individualisée.

LA PREPARATION LOGISTIQUE ET L'ORGANISATION

En arrière-plan, les équipes du Réseau Passerelles mettent en place pendant les phases précitées :

- **L'animation et la gestion de réunions d'équipes hebdomadaires**, avec pour objectif une coordination et une répartition des tâches la plus efficace possible, mais aussi le partage et la transmission de réflexions et de données nécessaires à l'accueil et à l'accompagnement des familles.
- **La gestion et le stockage de matériel appartenant à l'association** : associé aux réponses des professionnels mobilisés par ailleurs pour les familles, ce matériel permet une meilleure prise en compte des besoins spécifiques de chaque famille, et de chaque enfant. Il s'agit de matériel ergonomique mais aussi de matériel ludique adapté à l'animation des clubs enfants. Le matériel ergonomique est également coordonné et mobilisé pour certaines familles pour être installé au sein des logements (via des prestataires ou par notre équipe).
- **La création et/ou la gestion d'outils informatiques** visant à faciliter le travail des équipes, une efficacité dans la coordination des informations, tout en assurant la confidentialité des données.

Le déploiement de l'offre de séjours de 2021 à 2024

LES DESTINATIONS AVEC OFFRE LOCATIVE + CLUB ENFANT (hors séjours « à la carte »)

	2021	2022	2023	2024
Nb de séjours avec une offre de logements	22	32	40	20
Progression annuelle	-	+ 45%	+25%	-50%

L'offre de séjours familiaux de répit a été marqué par **l'augmentation du nombre de destinations avec hébergements pré-réservés jusqu'à 2023 : +82% entre 2021 et 2023.**

La baisse significative de l'année 2024, dont les données restent toutefois en l'attente des éléments des **séjours qui sont proposés exceptionnellement cette année, aux vacances d'automne puis de décembre**, est la conséquence d'une réorganisation interne de l'association en réponse à la disparition de son directeur général depuis l'été 2023. La plateforme de réservations pour les séjours de l'été a en effet ouvert le 15 mai 2024, au lieu de la date habituelle du dernier week-end de février, et les habituels partenaires hébergeurs n'ont pas tous eu la possibilité d'attendre l'annonce officielle de la saison 2024 de l'association pour nous assurer la réservation des hébergements dont nous avons besoin.

FREQUENTATION DES SEJOURS - logements préservés + « à la carte »

	2021	2022	2023	2024
Nb de familles	354	528	622	348
Progression annuelle	-	+ 49%	+18%	-44%
Nb de semaines	464	615	710	410
Progression annuelle	-	+32,5%	+15%	-42%

Le développement de l'offre de séjours familiaux de répit a été marqué par une nette **augmentation de la fréquentation des séjours entre 2021 et 2023 (+53%)**.

La baisse de la fréquentation en 2024 est toutefois moins significative que la baisse du nombre de destinations, bien qu'elle ait eu lieu pour les mêmes raisons : en effet, avec moins de choix possibles en offre avec hébergement pré-réservés proposés à la location, l'offre des séjours à la carte a été saisie par les familles comme une bonne alternative aux séjours « avec hébergements Passerelles ».

COUTS DES SEJOURS - RESTANT A CHARGE AUX FAMILLES

	2021	2022	2023	2024
Coût moyen logement / famille (aides déduites, dont VACAF) - hors séjours « à la carte »	1044 €	1655 €	1040 €	1108 €
Progression annuelle du coût des logements pour les familles - hors séjours « à la carte »	-	+ 58%	- 37%	+ 7%
Montant à charge surcoût handicap / famille (aides déduites, dont VACAF)	97 €	130 €	150 €	0 €
Progression annuelle du surcoût à charge des familles	-	+ 4 %	+ 15 %	- 100%
Reste à charge total du séjour par famille tout compris	1.088 €	1.215 €	1.132 €	1.108 €
Progression du reste à charge total d'un séjour par famille	-	+ 12 %	- 7 %	- 2%

EVOLUTION GENERALE 2021 - 2024 :

Le coût moyen total d'un séjour (hébergement + surcoût) pour les familles a **augmenté de 2 % entre 2021 et 2024 et baissé de 100% pour le restant à charge lié au surcoût** : comme évoqué dans le paragraphe ci-après « l'évolution des pré-financements par les Caf partenaires », les familles ont pu bénéficier **d'aides au surcoût par les Caf plus importantes** chaque année, et **le nombre de partenaires a été en 2024 supérieur à 2023**. Plus particulièrement, grâce au soutien inédit de la caisse des dépôts et consignations cette année, l'association peut annoncer que **le reste à charge des familles est à 0 € pour l'été 2024**. En raison de son caractère très exceptionnel cette subvention ne sera toutefois et très certainement pas renouvelée en 2025.

Le reste à charge moyen du coût de l'hébergement pour les familles, a baissé de +33% entre 2022 et 2024 au Réseau Passerelles, alors qu'il a augmenté de +4,5 % au niveau des nuitées en hôtel et en camping, ne serait-ce qu'entre 2022 et 2023 (rapport Insee N° 306 - 27/09/2023), au niveau national : une révision de l'offre locative est à l'étude pour l'année 2025, dans l'objectif d'assurer la pérennité de l'association.

Compte tenu d'une offre de séjour inférieure à 2023, l'été 2024 n'a donné lieu qu'à de rares campagnes de réductions : celles qui ont lieu ont permis de favoriser les départs effectifs des familles : en l'attente de l'ouverture des réservations, repoussée à mai alors qu'elle était habituellement assurée fin février, certaines familles avaient pris d'autres engagements et certaines places restaient vacantes.

Au niveau du taux de satisfaction, avec 97% de familles satisfaites et très satisfaites (Annexe 1), le Réseau Passerelles se félicite d'avoir pu répondre aux besoins de ses bénéficiaires cette année encore, aussi particulière soit-elle.

L'évolution des préfinancements par les Caf partenaires

L'AGENCEMENT ET LA COMPOSITION DES PREFINANCEMENTS ([ANNEXE 2](#))

Pour évaluer le coût par séjour et par famille en correspondance avec son offre de séjours et avec l'adaptation nécessaire des séjours aux handicaps rencontrés par les enfants et leurs familles, tout en permettant la promesse du répit, l'association a pris en compte chaque année **les moyens nécessaires à l'accompagnement des familles et au fonctionnement des clubs enfants** :

- **Le coût matériel et humain lié aux équipes et à l'accompagnement des familles** : stockage, distribution et coordination avec les prestataires, pour le matériel médicalisé à destination des besoins des enfants (vers les logements), stockage et distribution du matériel pour les animations (vers les clubs enfants - séjours familiaux avec offre locative), location des lieux dédiés aux accueils en clubs enfants (séjours familiaux avec offre locative), salaires des équipes de préparation et de coordination des séjours mais également des équipes d'accompagnement des enfants, frais de logement, restauration etc. des équipes sur certaines destinations.
- **La gestion administrative de l'association, au niveau budgétaire et managérial**, via un pourcentage de participation aux « frais de siège ».

Ne sont pas pris en compte dans la prise en charge du « surcoût accueil handicap » les coûts relatifs à la réservation des hébergements puisque ceux-ci sont proposés dans une logique d'inclusion, et d'accès à des séjours de « droit commun ».

LES PREFINANCEMENTS DE 2021 A 2024 ([ANNEXE 2 ET 3](#))

Afin de garantir aux familles la prise en charge financière de ces surcoûts nécessaires à l'accueil des enfants en situation de handicap, et pour pérenniser son équilibre, l'association a pu adapter, en coordination avec les Caf partenaires, le montant et le nombre de préfinancements par Caf, chaque année : ainsi, conformément à l'évolution du surcoût lié à l'adaptation des séjours au handicap des enfants, à charge de l'association, qui a évolué de **1 387 € en 2021, à 1 605 € en 2022, 1 945 € en 2023, puis 2 144€ en 2024**, le montant demandé pour la prise en charge a évolué respectivement de **1 250 € en 2021, à 1 425 € en 2022, à 1 550 € en 2023, puis à 1 550 € en 2024 (Annexe 3)**.

En 2024, la participation des Caf partenaires s'est élevée à 71% de prise en charge du surcoût lié à l'adaptation des séjours au handicap des enfants (Annexe 3).

Le montant de référence pour la prise en charge du surcoût accueil handicap en 2025

En 2025, sur la base du budget prévisionnel présenté en Annexe 1, le coût de revient du surcoût accueil handicap pour l'association est évalué à **2 516 € par semaine et par famille**.

Ainsi, nous espérons une **prise en charge par les Caisses d'Allocations Familiales de 1 800 € pour toute famille sur l'année 2025**, qui partirait dans un hébergement de l'offre locative du Réseau Passerelles, ou dans un hébergement « à la carte » dans le cadre de ce volet de notre accompagnement.

En 2025, le Réseau Passerelles souhaite le départ d'un minimum de 1000 familles, dont **475 familles allocataires des Caf partenaires**.

Le montant de **1 800 € par famille** porterait à **72%** le taux de prise en charge du surcoût par famille par les Caf partenaires, **en 2025 soit un taux de participation demandée identique à 2024 (Annexe 3)**.

Ce montant peut être doublé dans certaines situations pour une même famille qui :

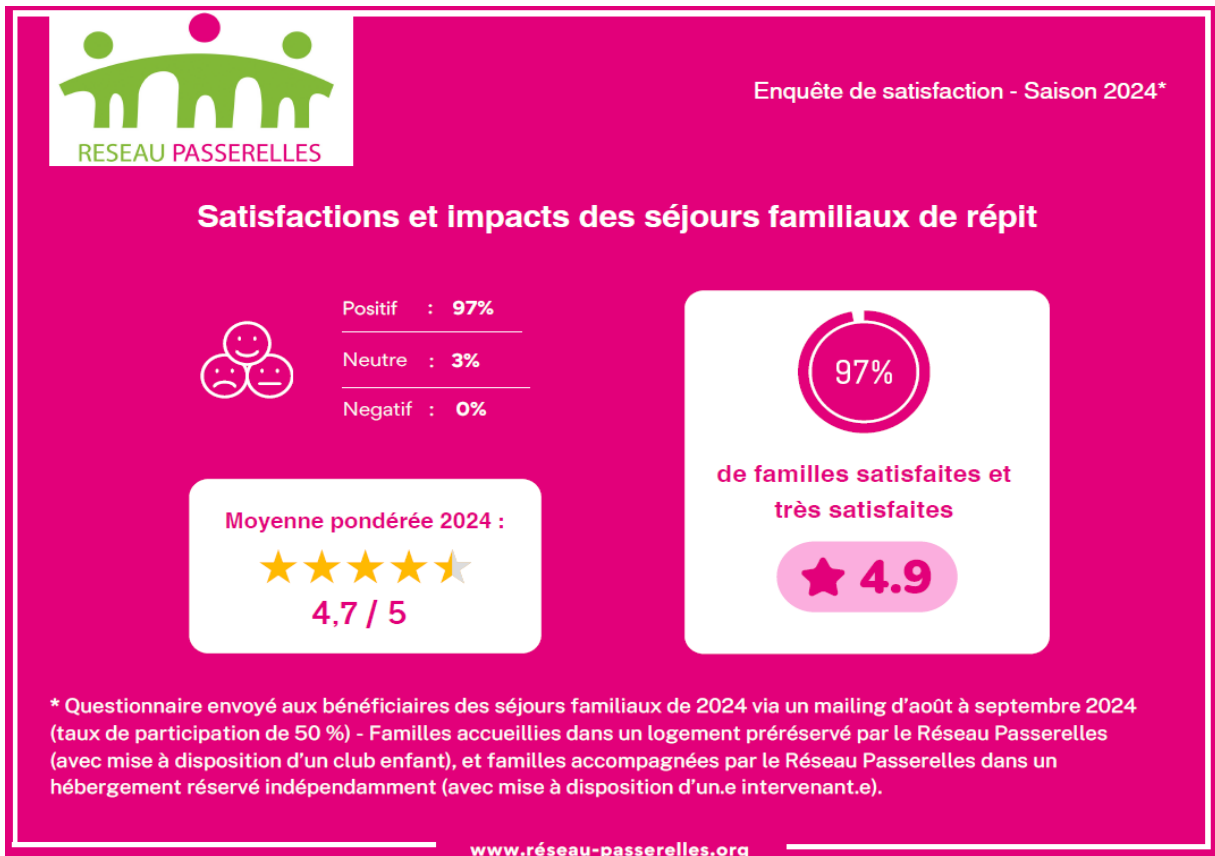
- Aurait réservé **deux semaines de séjours**.
- (Ou) aurait **deux enfants en situation de handicap** : les frais à charge de l'association (l'équipe accueillante, le lieu -club enfants Passerelles-, l'accompagnement de la famille etc.) sont les mêmes que pour deux enfants issus de deux familles différentes, avec une caractéristique supplémentaire, puisque cela suppose que deux logements soient encore vacants sur la semaine choisie. En effet, l'association doit s'assurer qu'il y a bien 2 « places » encore disponibles au sein du club enfant concerné, et doit ensuite rétrocéder l'un des deux logements vacants : à cette date, cette situation est complexe car il faut essayer d'assurer des rétrocessions sans frais, et sans compromettre les partenariats avec les campings, dans la logique actuelle de développement et changement d'échelle.
- (Ou) aurait un enfant dont les besoins spécifiques nécessitent la **mise en place d'un accompagnement renforcé** (hors séjours à la carte), en raison de troubles du comportements repérés comme trop importants pour un accompagnement dit « ordinaire » de 3 adultes pour 4 enfants, ou parfois même, pour permettre un accueil collectif. Cette forme d'accompagnement (un adulte dédié à l'enfant voire deux) est d'autant plus importante pour le Réseau Passerelles qu'elle répond au principe d'inconditionnalité de l'accueil des enfants, quelle que soit leur situation de handicap et donc leurs besoins. [Une note spécifique est disponible conjointement à ce document concernant ces accompagnements, au niveau quantitatif et qualitatif.](#)

Ainsi, le conventionnement de la prise en charge peut être évalué **par famille ou par semaine ou par enfant**, ou évoquer la possibilité de **doubler la prise en charge dans certaines des situations** évoquées ci-avant.

Pour les Caf en conventionnement pluriannuel, le montant prévisionnel est :

- En participation pour 2026 : **2 100 € par famille souhaité** pour un coût réel pour le Réseau Passerelles évalué à **2 921 €** et un total de **600 départs de familles allocataires de Caf partenaires**.
- En participation pour 2027 : **2 440 € par famille souhaité** pour un coût réel pour le Réseau Passerelles à **3 391 €** et un total de **860 départs de familles allocataires de Caf partenaires**.

Enfin, et comme chaque année, afin de soutenir le Réseau Passerelles dans son développement, **une aide forfaitaire annuelle d'un montant libre** (1 500 € à 3 000 € depuis l'année 2023, présentée en **Annexe 4**) en **soutien exceptionnel**, peut être ajouté dans les conventionnements, de même qu'une **prise en charge des frais d'hébergement des familles, complémentaire ou substitutive à VACAF (Annexe 5)**, qui est un moyen extrêmement important et efficace pour lever les freins aux départs des familles en difficultés financières pour accéder à des hébergements de vacances, tels que ceux que peut proposer le Réseau Passerelles, qui sont des lieux de séjours pourtant « ordinaires ».



*En l'attente d'une mise à jour à l'issue des séjours de fin d'année (décembre 2024)

ANNEXE 2 – Budget prévisionnel 2025 Caf partenaires – au 30/09/2024*

ASSOCIATION RESEAU PASSERELLES

BUDGET PREVISIONNEL 2025

SEJOURS FAMILIAUX DE REPIT

à destination de familles ayant un enfant en situation de handicap

Organisme partenaire		Caisses d'Allocations Familiales (CAF)		
		Prévisionnel 2025		
Nb de familles bénéficiaires		475		
Montant de la prise en charge par famille		1 800 €		
CHARGES	Montant par famille	Prévisionnel 2025	PRODUITS	Demande 2025
60 - ACHATS	147 €	69 825	70 - REMUNERATION DES SERVICES	583 300
Petit matériel et équipements Clubs Passerelles	100 €	47 500	Participation familles hébergement	523 300
Achats alimentaires et repas équipes	47 €	22 325	Aides conventionnelles Caf hébergements	60000
61 - SERVICES EXTERNES	1 760 €	836 000	74 - SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	1 003 300
Location hébergement familles	1 228 €	583 300	CAF préfinancement surcoût familles	855 000
Location espaces Clubs enfants Passerelles	196 €	93 100	CAF Dotation exceptionnelle - Développement	16 500
Pension complète Equipes	295 €	140 125	Autres subventions	131 800
Frais acheminement équipes et matériel	41 €	19 475		
62 - AUTRES SERVICES EXTERNES	712 €	338 200		
Sous traitance personnel médical	130 €	61 750		
Frais de siège et fonctions support	582 €	276 450		
64 - FRAIS DE PERSONNEL	1 088 €	516 800	75- RESSOURCES PROPRES	191 800
Coût salarial équipes encadrement	505 €	239 875	Fonds de soutien Passerelles	191 800
Coût salarial coordination et supervision séjours	583 €	276 925		
68 - DOT. AMORT. ET PROVISIONS	37 €	17 575		
Dotation aux amortissements	37 €	17 575		
TOTAL CHARGES	3 744 €	1 778 400	TOTAL PRODUITS	1 778 400
Surcoût accueil handicap / famille		2 516 €	TOTAL SUBVENTION CAF	931 500 €
Montant prise en charge CAF		1 800 €	Dont aide à l'hébergement familles	60 000 €
% prise en charge CAF		72%	Dont subvention exceptionnelle développement	16 500 €
% frais de siège / coût total		16%		

*Susceptible d'une mise à jour à l'issue des séjours de fin d'année (automne et décembre 2024)

[Retour sommaire](#)



ANNEXE 3 – Montants préfinancements Caf partenaires par famille de 2021 à 2024 – au 30/09/2024*

	2021	2022	2023	2024
Montant surcoût à charge association Réseau Passerelles par famille	1.387 €	1.605 €	1.945 €	2.144 €
Montant préfinancement demandé aux Caf partenaires par famille	1.250 €	1.425 €	1.550 €	1.550 €
% participation Caf demandée par famille	90%	89%	80%	72%
Montant moyen préfinancements attribué par les Caf par famille (réel)	1.294 €	1.326 €	1.468 €	1.522 €
% participation Caf surcoût par famille (réel)	93%	83%	75%	71%

ANNEXE 4 – Les participations en soutien aux frais de développement dans le cadre des préfinancements CAF – Réseau Passerelles entre 2023 à 2024 – au 30/09/2024*

	2023	2024
Nombre de Caf	11	12
Montant des aides conventionnées	18.000 €	19.500 €
Montant moyen par Caf	1.636 €	1.625 €

ANNEXE 5 – Les aides à l'hébergement dans le cadre des préfinancements CAF – Réseau Passerelles entre 2023 à 2024 (hors ou complémentaires VACAF) – au 30/09/2024*

	2023	2024
Nombre de CAF	7	7
Montant des aides conventionnées (prévu)	55.600 €	55.600 €
Montant des aides octroyées aux allocataires (réel)	35.217 €	7.354 €
Nombre de familles ayant bénéficié de l'aide (réel)	71	17
Participation Caf surcoût / famille (réel)	496 €	433 €

*Montants qui seront mis à jour à l'issue des séjours de fin d'année (automne et décembre 2024) et parfois encore en évaluation des prévisions d'atterrissage de l'été 2024

[Retour sommaire](#)